

## Aide-pratique pour les porteurs de projets

### Mise en œuvre de la procédure FSC-PRO-30-006 V1-2 FR

*Procédure pour les Services Écosystémiques : Démonstration des bénéfices et outils de marché*

Date de dernière mise à jour : 04/03/2021

En mai 2018, FSC International a publié une procédure visant à valoriser les services rendus par les forêts FSC.

Cette procédure complète les référentiels de gestion forestière FSC en apportant :

- Un **cadre de démonstration explicite** des bénéfices des activités de gestion sur les services écosystémiques,
- Une démarche **comparable** aux échelles nationale et internationale,
- Une **visibilité** des actions du gestionnaire (compréhension, affichage),
- Des **indicateurs de suivi** chiffrés, précis et adaptés à chaque service,
- Un système de vérification standardisé pour les organismes certificateurs,
- Un outil de mise en valeur pour mieux faire le **lien entre gestionnaires forestiers et partenaires financiers**.

Cette procédure vérifie par ailleurs que la gestion pratiquée assure un équilibre permettant de préserver **l'ensemble des services** rendus par la forêt.

Comme toute norme quelle qu'elle soit, sa forme et son vocabulaire sont liés à sa fonction, et s'adresse en priorité aux auditeurs. Ce document propose aux gestionnaires forestiers, premiers usagers de la procédure, une forme logique ancrée dans leur quotidien afin d'en faciliter la compréhension et la mise en œuvre.

Ce document **n'est pas un document normatif**. Les recommandations restent des **propositions** et non des exigences et les exemples proposés ne sont pas exhaustifs mais fournis à titre indicatif.

Il s'organise selon le plan suivant.

<b>1. Mise en place technique.....</b>	<b>2</b>
1.1. Choisir un bénéfice .....	2
1.2. Choisir les indicateurs de suivi et la méthodologie.....	2
1.3. Choisir l'option de validation ou de vérification .....	5
1.4. Compléter le Document de Certification des Services Écosystémiques (DCSE) .....	6
1.5. Préparer et conduire l'audit.....	8
<b>2. Commercialisation.....</b>	<b>9</b>
2.1. Élaborer un budget .....	9
2.2. Faire la promotion du projet.....	10
2.3. Formaliser un contrat de partenariat .....	10
<b>3. Communication .....</b>	<b>11</b>
3.1. Par les gestionnaires forestiers.....	11
3.2. Par les partenaires financiers.....	11

## 1. Mise en place technique

### 1.1. Choisir un bénéfice

La première étape est de choisir un (ou plusieurs bénéfices) parmi la liste du **tableau 1**. Les bénéfices peuvent être démontrés à l'échelle d'une unité de gestion (UG) ou dans plusieurs UG d'un même groupe de certification.



**Tenir compte de ce qui est déjà fait en forêt de manière courante, ou du fait de la certification FSC ET de ce qui serait à même d'intéresser un partenaire financier (entreprise ou collectivité).**

Des exemples sont fournis dans le **tableau 1** de projets qui pourraient être développés en France. Les liens avec les principes ou critères du référentiel de gestion forestière français sont précisés.

### 1.2. Choisir les indicateurs de suivi et la méthodologie

La procédure impose des indicateurs nécessaires à renseigner. Ce sont des **cibles**, des objectifs qui s'évaluent par rapport à un état initial à comparer à une valeur ultérieure ou une valeur de référence.

Pour renseigner ces cibles, un protocole de terrain doit être mis en place, au sein duquel des indicateurs pratiques seront relevés. Le choix de ces protocoles (ou méthodologies) est **libre**, du moment qu'ils répondent aux critères suivants :






- Adaptés au **contexte local**,
- Adaptés aux **cibles de la procédure à renseigner**,
- **Crédibles, fondés sur les meilleures informations disponibles**. La méthodologie retenue doit par exemple être étayée par des publications, et/ou être validée par un expert scientifique reconnu et/ou la concertation avec les parties prenantes,
- **Objectifs et répliquables**.

Des exemples sont donnés dans le tableau 2.








**Choisir de préférence des indicateurs de suivi déjà utilisés pour les principes 8 ou 9 du référentiel (ou pouvant être adaptés facilement), ou basé sur des protocoles existants (boite à outils HVC, IBP, Indice de naturalité, etc.).**

Tableau 1. Liste des bénéfices que le gestionnaire forestier peut choisir de démontrer

Service	Bénéfice	Exemples de projets possible à mettre en œuvre	Lien réf.
<b>Biodiversité</b> 	1.1. Restauration du couvert forestier naturel	Reboisement sur terres agricoles, ou suite à incendie, défrichement, scolyte	10.1-2
	1.2. Conservation des paysages forestiers intacts	<i>Pas d'application en France métropolitaine</i>	
	1.3. Maintien d'un réseau d'aires de conservation suffisant du point de vue écologique	Mise en place d'un réseau d'îlots, d'une réserve	6.5, P9
	1.4. Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt	Mise en réserve d'une forêt à haute naturalité ou sylviculture compatible au maintien de ces caractéristiques (composition/indigénat, structure verticale, maturité notamment)	2.5, 4.5, P6/9, 10.1, 10.5-8,
	1.5. Restauration des caractéristiques naturelles	Conversion d'un peuplement exotique en essences locales, irrégularisation d'une futaie régulière, conversion d'un taillis en futaie, restauration d'une ripisylve	10.10, 10.11
	1.6. Conservation de la diversité des espèces	Itinéraire sylvicole, mesures de conservation définies par rapport à une espèce ou un ensemble d'espèces (HVC) et suivi de ce(tte)s espèce(s)	
	1.7. Restauration de la diversité des espèces	Restauration d'habitat d'une (ou plusieurs) espèces HVC et suivi de ce(tte)s espèce(s)	
<b>Carbone</b> 	2.1. Conservation des stocks de carbone forestier	Valorisation du carbone stockée grâce à la gestion responsable mise en place (via le suivi des stocks de carbone de la biomasse et/ou du sol)	10.1-2
	2.2. Restauration des stocks de carbone forestier	Reboisement et suivi des stocks de carbone	
<b>Eau</b> 	3.1. Maintien de la qualité de l'eau	Maintien/restauration d'un couvert forestier naturel aux abords d'un cours d'eau à l'échelle d'un cours d'eau ou d'un bassin versant	6.7, 7.3, 10.2, 10.5-7, 10.10
	3.2. Amélioration de la qualité de l'eau		
	3.3. Maintien de la capacité des bassins versants à purifier et réguler l'écoulement des eaux		
<b>Sols</b> 	4.1. Maintien de l'état du sol	Maintien/restauration d'un couvert forestier sur des sols sensibles (mise en œuvre de principes RTM sur des fortes pentes par exemple)	10.2, 10.10
	4.2. Restauration/amélioration de l'état des sols		
	4.3. Réduction de l'érosion de sols via la reforestation/restauration		
<b>Récréation</b> 	5.1. Maintien/conservation des zones importantes pour les loisirs et/ou le tourisme	Conservation/restauration d'un site intéressant pour le grand public (points de vue, monument patrimonial), de sentiers de randonnée, VTT ; mise en place de parcours éducatifs (via application, panneaux en forêt)	6.8, P9, 10.2, 10.5,
	5.2. Restauration/amélioration des zones importantes pour les loisirs et/ou le tourisme		
	5.3 : Maintien/conservation des populations d'espèces ayant un intérêt pour le tourisme vert	Tourisme lié à l'ornithologie, l'entomologie, à l'observation de populations de mammifères (notamment en montagne)	P6/P9
	5.4. Restauration/augmentation des populations d'espèces ayant un intérêt particulier pour le tourisme vert		

**Tableau 2. Liste des indicateurs de résultats requis pour chacun des bénéfices de la procédure**
*Seuls les indicateurs de suivi et protocoles pour lesquels les bénéfices ont déjà été testés en France ont été renseignés, ce tableau sera complété à l'avenir.*

Service	Bénéfice	Cibles à évaluer pour la procédure	Exemples d'indicateurs de suivi ou de protocoles de terrain permettant d'évaluer le bénéfice
Biodiversité 	1.1. Restauration du couvert forestier naturel	1. <b>Couvert forestier</b> naturel et 2. <b>Réussite des activités</b> de reboisement	% de reprise des plants
	1.2. Conservation des paysages forestiers intacts	<i>Pas d'application en France métropolitaine</i>	
	1.3. Maintien d'un réseau d'aires de conservation suffisant du point de vue écologique	1. <b>Taille ou connectivité</b> du réseau d'aires de conservation et 2. <b>Représentativité</b> du réseau d'aires de conservation	Superficie des îlots, distance moyenne entre 2 îlots, IBP ou Indice de naturalité de chaque îlot, ou évaluation composition/structure/âge approximatif.
	1.4/5. Conservation/restauration des caractéristiques naturelles de la forêt	1. <b>Perturbations anthropiques</b> au niveau du paysage et 2. <b>Composition et structure</b> de la forêt <b>au niveau du paysage</b> ou 3. <b>au niveau du peuplement</b> pour l'ensemble de l'unité de gestion	Superficie des usages autres que forestiers, des coupes rases/défrichement, IBP ou note Indice de naturalité par type de peuplement.
	1.6/7. Conservation/restauration de la diversité des espèces	1. <b>Diversité d'espèces</b> indigènes <sup>1</sup> 2. <b>Abondance ou viabilité</b> d'espèces prioritaires, et 3. <b>Disponibilité de l'habitat</b> au sein de l'unité de gestion pour les espèces prioritaires, rares, menacées (1+3 ou 2+3)	Comptages, inventaire d'une espèce HVC, suivi d'un habitat (boîte à outils HVC)
Carbone 	2.1/2. Conservation/restauration des stocks de carbone forestier	1. <b>Stocks</b> de carbone ou 2. <b>Pertes</b> de carbone	Inventaire en plein, par placettes permanentes, outil carbone FSC, méthodes du label bas carbone.
Eau 	3.1/2. Maintien/amélioration de la qualité de l'eau	Évaluation de la <b>qualité de l'eau</b> et des <b>menaces</b>	<i>Sera complété ultérieurement une fois le bénéfice testé en France</i>
	3.3. Maintien de la capacité des bassins versants à purifier et réguler l'écoulement des eaux	1. <b>Densité et couvert</b> forestiers et 2. <b>État du bassin versant</b>	
Sol 	4.1/2. Maintien/restauration de l'état du sol	1. <b>Propriétés</b> et 2. <b>État</b> du sol	
	4.3. Réduction de l'érosion de sols via la reforestation/restauration	1. <b>Couvert forestier</b> dans les zones vulnérables et 2. <b>Réussite des activités</b> de reboisement et 3. <b>Érosion</b> du sol	
Récréation 	5.1. Maintien/restauration des zones importantes pour les loisirs et/ou le tourisme	1. Surface des zones importantes pour les loisirs qui sont <b>protégées</b> et 2. <b>Expérience</b> des visiteurs	
	5.3 : Maintien/restauration des populations d'espèces ayant un intérêt pour le tourisme vert	1. Pour les espèces ayant un intérêt particulier, <b>indicateurs de l'abondance</b> des populations et 2. Preuve que l'état de <b>l'habitat est adapté</b>	

<sup>1</sup> La diversité des espèces indigènes ne s'évalue pas sur l'ensemble des espèces de la forêt mais se concentre sur les essences ou sur un taxon particulier (par exemple les oiseaux).

### 1.3. Choisir l'option de validation ou de vérification

Les différences entre les options de validation et de vérification sont présentées dans le **tableau 3**.

L'option de **validation** est une première étape **qui ne permet pas à un partenaire financier engagé dans le projet de communiquer sur les résultats escomptés**. Par exemple, dans le cas de la restauration de stocks de carbone, il est possible de communiquer sur l'engagement du partenaire dans le projet, mais pas du nombre de tonnes de carbone qui va être stocké (pour plus de précisions se reporter au **guide pour les partenaires financiers**).

L'option de **vérification** atteste de l'atteinte des résultats fixés. Par exemple, la superficie du réseau de conservation effectivement mis en place. Attention cependant, en l'état actuel de la procédure, tous les bénéfices ne sont pas éligibles à l'option de validation (**tableau 4**).








**Le temps nécessaire pour vérifier les bénéfices peut être assez long. L'option de validation permet de commencer à démarcher des partenaires financiers grâce à une assurance supplémentaire attestée par le rapport d'audit. Cela permet une communication en amont du projet et donc d'avoir plus de temps pour rechercher des partenaires financiers si c'est le but recherché par l'usage de la procédure.**

**Tableau 3. Différences entre les options de validation et de vérification**

Validation	Vérification
Les <b>résultats</b> ne sont <b>pas encore</b> atteints.	Les <b>résultats</b> sont <b>atteints</b> .
Un <b>état de référence</b> est disponible.	Une <b>valeur de comparaison</b> à un état de référence est disponible.
La <b>methodologie</b> et les <b>objectifs à atteindre</b> sont définis.	La méthodologie a été <b>mise en œuvre</b> et les objectifs (finaux ou intermédiaires) <b>atteints</b> .
Le gestionnaire forestier peut <b>communiquer sur son projet</b> de démonstration de bénéfices mais pas sur des valeurs chiffrées (objectifs, résultats espérés).	Le gestionnaire forestier <b>peut communiquer sur les résultats chiffrés</b> du projet.
Un partenaire financier peut <b>communiquer sur son engagement</b> dans le projet mais pas sur des valeurs chiffrées (objectifs, résultats espérés).	Un partenaire financier peut communiquer sur <b>son engagement</b> dans le projet <b>et les résultats</b> du projet.

**Tableau 4. Bénéfices éligibles à l'option de validation**

Service	Bénéfice	Val
	1.1. Restauration du couvert forestier naturel	✓
	1.5. Restauration des caractéristiques naturelles	✓
	1.7. Restauration de la diversité des espèces	✓
	2.2. Restauration des stocks de carbone forestier	✓
	3.2. Amélioration de la qualité de l'eau	✓
	4.2. Restauration/amélioration de l'état des sols	✓
	4.3. Réduction de l'érosion de sols via la reforestation/restauration	✓
	5.2. Restauration/amélioration des zones importantes pour les loisirs et/ou le tourisme	✓
	5.4. Restauration/amélioration des populations d'espèces ayant un intérêt pour le tourisme vert	✓



L'option de validation n'est actuellement pas possible pour le bénéfice 1.3 (mise en place d'un réseau de conservation). Il peut être intéressant de faire valider le bénéfice 1.5 dans un premier temps. Puis de réviser le DCSE pour vérifier le bénéfice 1.3.

#### 1.4. Compléter le Document de Certification des Services Écosystémiques (DCSE)

Ce document permet de formaliser ce qui est fait (ou prévu de faire) dans le cadre de la procédure FSC. Des informations sur l'UG, et le territoire qui l'environne sont à fournir, ainsi que les activités de gestion prévues sous forme de **théorie du changement**. Elle se définit comme une « *chaîne de résultats obtenus au fil du temps qui montre comment une organisation présume que ses activités de gestion contribueront au bénéfice désiré* ».

##### Définitions

**Activités de gestion (management activities<sup>2</sup>)** : Actions qui contribuent au bénéfice proposé. Toutes les actions que vous menez pour obtenir le bénéfice proposé.

**Indicateurs de résultats (effets, outputs<sup>2</sup>)** : Conséquences directes et immédiates des activités de gestion. Ce sont des résultats quantifiables et immédiats de la mise en œuvre d'une activité de gestion.

**Conséquences à moyen terme (résultats, outcomes<sup>2</sup>)** : Conséquences indirectes des activités de gestion. Elles ne sont pas nécessairement immédiates et peuvent demander du temps avant d'être observables.

##### Cas particulier des petites propriétés (< 500 ha)

Il n'est pas obligatoire d'indiquer les conséquences à moyen terme dans la théorie du changement (les indicateurs de résultats suffisent).



Des exemples d'activités de gestion, indicateurs de résultats et conséquences à moyen terme sont présentés dans le **tableau 5**.



Il est conseillé de consulter les DCSE déjà disponibles en ligne ([ici](#)) via la carte des projets déjà validés ou vérifiés. En cliquant sur chaque pastille, vous pourrez accéder à la page du certificat et aux DCSE de ces projets. Les DCSE sont souvent disponibles dans la langue du pays.

<sup>2</sup> Termes utilisés dans la procédure en français et en anglais.

Tableau 5. Exemples d'activités de gestion, indicateurs de résultats et conséquences à moyen terme pour quelques bénéfices de la procédure

Service	Bénéfice	Exemples d'activités de gestion	Exemples d'indicateurs de résultats	Exemples de conséquences à moyen terme
Biodiversité 	<b>1.1. Restauration du couvert forestier naturel</b>	Plantations sur une surface donnée	X arbres plantés	% de reprise des plants
	<b>1.3. Maintien d'un réseau d'aires de conservation suffisant du point de vue écologique</b>	Définition d'une trame de vieux bois (îlots, arbres-habitat) Marquage des arbres sur le terrain	X ha mis en conservation et marqués X arbres-habitats désignés et marqués % des habitats de l'UG représentés dans le réseau de conservation	Augmentation de la disponibilité en microhabitats Connectivité des microhabitats, bois mort
	<b>1.4/5. Conservation/ restauration des caractéristiques naturelles de la forêt</b>	Élimination des espèces exotiques/envahissantes Plantation d'essences indigènes Amélioration de la régénération naturelle des essences indigènes Coupes d'irrégularisation Maintien de vieux arbres	Réduction de la part des essences exotiques / Augmentation de la part des essences indigènes dans le couvert/la surface terrière Présence de régénération naturelle acquise d'essences indigènes Augmentation du nombre de strates / de vieux arbres	Amélioration de la naturalité des peuplements (note globale de l'indice de naturalité, IBP)
	<b>1.6/7. Conservation/ restauration de la diversité des espèces</b>	Préservation des arbres/milieus favorables aux espèces HVC présentes Restauration des arbres/milieus favorables aux espèces HVC présentes	Superficie des habitats / Nombre de microhabitats favorables aux espèces HVC présentes Comptage des espèces HVC présentes	Augmentation de la superficie des habitats/du nombre de microhabitats favorables aux espèces HVC présentes Augmentation de la superficie du réseau de conservation
Carbone 	<b>2.1/2. Conservation/ restauration des stocks de carbone forestier</b>	Préservation d'un couvert forestier Conservation de vieux arbres Régénération naturelle acquise après coupe Plantation après coupe Conversion de taillis en futaie	X arbres plantés X vieux arbres conservés X ha convertis X ha en régénération naturelle acquise	Maintien/augmentation des stocks de carbone dans la biomasse aérienne / racinaire (nombre de tonnes de C) Préservation des stocks de carbone du sol (nombre de tonnes de C)

En théorie, un DCSE doit être rédigé pour chaque service mais peut servir à plusieurs bénéfices. En pratique, il est plus facile d'avoir un **DCSE par bénéfice** (cf. modèle DCSE).

Il est important de faire figurer dans le DCSE la **superficie sur laquelle s'applique la procédure SE** : il peut s'agir de l'intégralité de l'unité de gestion, ou d'une partie uniquement (réseau de conservation, superficie sur laquelle les activités de gestion seront conduites).

#### Cas particulier de la certification de groupe

Un DCSE peut concerner plusieurs UG **s'il s'agit d'un même service** (clauses 1.4, 1.5.2 de la procédure). En pratique, il est recommandé lorsque plusieurs UG au sein d'un groupe sont concernées de faire un seul DCSE pour un même service et un même bénéfice.

Vous pouvez choisir d'avoir un DCSE pour l'ensemble de votre groupe ou un ensemble cohérent d'UG (par exemple situées sur un même territoire). Il faudra néanmoins organiser la présentation des relevés des indicateurs de suivi et les comparaisons aux valeurs de référence **par UG**.

Un certain nombre de rubriques (théorie du changement, description de la méthodologie) peuvent facilement se dupliquer d'une UG à l'autre si le choix est fait d'avoir un DCSE par UG.

#### 1.5. Préparer et conduire l'audit

Les DCSE doivent être envoyés à l'organisme certificateur **au plus tard 1 mois avant la date prévue pour l'audit**.

L'audit est en général groupé avec l'audit de certification forestière. Il suppose généralement une visite de terrain sur l'UG mais peut **se faire uniquement par voie documentaire** (INT-PRO-30-006\_03) **dans 3 cas** :

1. Si une visite de terrain **n'apporte rien à la revue documentaire** du DCSE (activités de gestion non encore mise en place par exemple),
2. Si l'auditeur, connaissant bien la forêt, peut vérifier ou valider un bénéfice **déjà observé lors de précédentes visites**,
3. Si le gestionnaire est éligible à un audit documentaire sur la base **d'une dérogation délivrée par FSC International**.

Dans tous les cas, des entretiens avec le personnel concerné et les parties prenantes du projet, les photographies aériennes et toute autre source de données seront mobilisées.

#### Cas particulier de la certification de groupe

Les audits des services écosystémiques suivent les **mêmes règles que les audits de gestion forestière** en ce qui concernent les règles de gestion de groupe.

En tant que gestionnaire de groupe, si vous souhaitez ajouter une UG dans un DCSE validé ou vérifié, vous devez donc **évaluer l'UG concernée** (sur la base du critère 3.4 du référentiel de gestion de groupe 30-005), et **renseigner les indicateurs de résultats (et les cibles de la procédure) pour chacune des UG intégrées** dans le DCSE.

L'échantillonnage des UG à visiter respecte également les mêmes règles que pour les audits de gestion forestière (indicateur 6.3.5 du référentiel pour les organismes certificateurs FSC-STD-20-007, annexe 1 du référentiel FSC-STD-20-001). Cela signifie que vous pouvez **ajouter de nouvelles UG dans un DCSE validé ou vérifié** entre 2 audits, en transmettant la liste de ces nouvelles UG au moins 1 mois avant l'audit à votre organisme certificateur. La mise en place de la procédure dans une UG constitue un facteur supplémentaire à prendre en compte pour décider quels membres et quels sites inclure et visiter pendant l'évaluation.



## 2. Commercialisation

Vous êtes responsable de la communication à vos parties prenantes des bénéfices démontrés et, si vous le souhaitez, de la **recherche de partenaires financiers** pouvant potentiellement investir dans le projet. FSC France peut vous aider en intégrant votre projet dans le **portfolio national** et sur la **cartographie nationale des projets** ([en ligne](#)) et la cartographie internationale ([en ligne](#)).

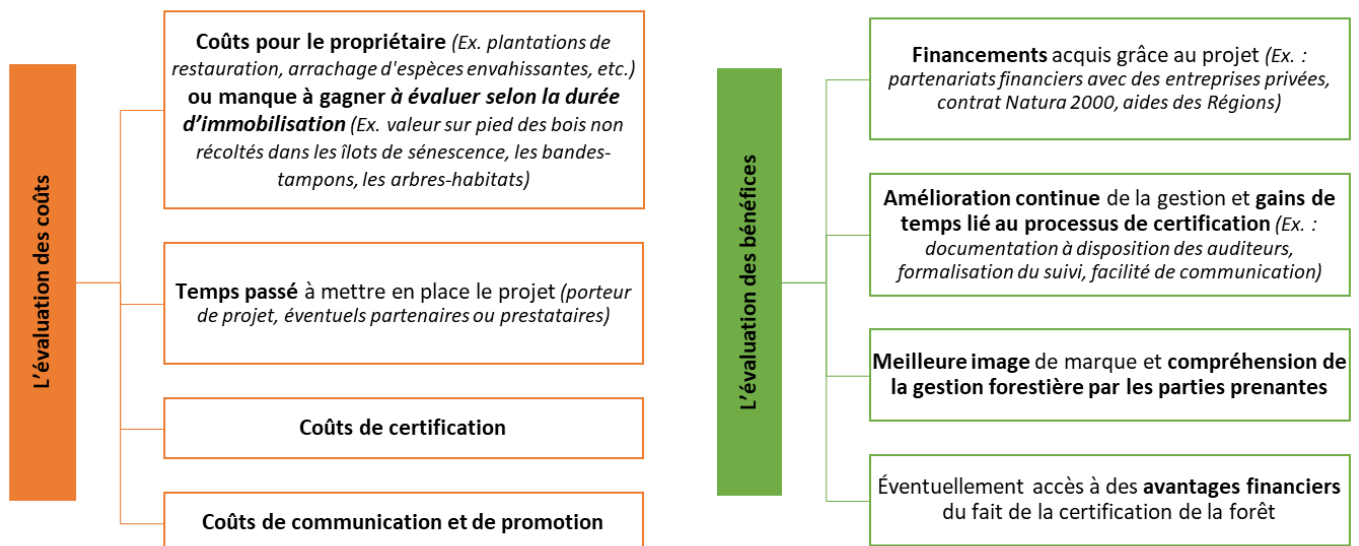


S'entourer de partenaires, locaux (Parc Naturel Régional, association naturaliste, collectivité publique, etc.) ou nationaux (ONG) permet d'apporter à la fois de la **crédibilité au projet** et de **multiplier les sources possibles de financement**. Pour la recherche d'investisseurs, il peut être utile d'entrer en contact avec des structures spécialisées dans la commercialisation de tels projets, faisant le lien entre gestionnaires forestiers et investisseurs (intermédiaires).

### 2.1. Élaborer un budget

Ce qui va être vendu à un partenaire financier doit être mûrement réfléchi et discuter avec les parties prenantes ayant participé au projet afin d'en assurer la crédibilité. Chaque porteur de projet devra réaliser son budget, sur la base de **l'évaluation de ses coûts et bénéfices** (voir figure 6).

Figure 6. Exemples de coûts et bénéfices à évaluer pour élaborer le budget de son projet



Consulter les barèmes qui existent au niveau national, pour les contrats Natura 2000 (par exemple [PACA](#), [BFC](#)) ou les projets de reboisement ([barème national](#)). Voir aussi le mémoire de [Biache C., 2009, Comment indemniser les pratiques de maintien de stades de développement matures et terminaux du cycle sylvicole ?](#)

## 2.2. Faire la promotion du projet

Les partenaires financiers potentiels que vous allez rencontrer ne seront probablement pas forestiers et ne vont donc pas **maîtriser les termes techniques** qui fondent votre projet.

Il y a nécessairement un travail de **traduction** à faire du travail technique vers une **jolie histoire** à raconter. Les partenaire financiers ont besoin **d'émotions, d'histoires concrètes** pour connecter leurs enjeux/besoins en termes de communication avec le financement de votre projet.

Il faut donc se mettre à la place de la personne à qui vous allez vendre son projet, essayer de **connaître en amont ses attentes** (objectifs de sa politique RSE par exemple), et rester ouvert à ce qu'ils vous demanderont.

Pour appuyer votre discours, l'édition d'un **support de communication** peut être bienvenu. Vous pouvez par exemple communiquer sur votre **site internet**, réaliser des **dépliants**, des **vidéos**, ou a minima transmettre le DCSE à vos **parties prenantes**, à vos **clients**, etc.

### Check-list pour la prospection

- Appuyez-vous sur vos relations
- Connectez-vous à l'intérêt de l'acheteur (ce que vous pensez qu'il veut)
- Des messages simples et émotionnels dans la langue de l'acheteur
- Éviter le jargon et descriptions techniques
- Constituer une longue liste d'entreprises, les inviter à une réunion
- Leur présenter l'opportunité
- Apporter un exemple de marketing
- Évaluer leur intérêt
- Prochaines étapes et suivi



**FSC France a réalisé des documents de communication pour ses deux projets pilote. Nous pouvons vous aider à produire les vôtres sur ce même format et ajouter vos projets sur notre cartographie en ligne [ici](#) .**

## 2.3. Formaliser un contrat de partenariat

Une fois l'partenaire financier trouvé, vous devrez négocier le contrat de partenariat, en étant particulièrement vigilant sur les points suivants.

- **Sur quelle durée engagez-vous votre propriétaire ?** Au vu du temps forestier, une durée minimale de 10 ans semble nécessaire pour assurer la crédibilité du projet. Les contrats Natura 2000 forestiers sont classiquement signés pour une durée de 30 ans. Certains bénéfiques peuvent nécessiter un engagement sur le très long terme (99 ans).
- **Comment assurer au partenaire financier que votre propriétaire respectera sa durée d'engagement ?** La signature d'une [obligation réelle environnementale](#) (dont la durée est flexible) peut être un moyen mais il en existe d'autres (modalités de versement des fonds par exemple).
- **Quels autres engagements devrez-vous respecter** (visites sur le terrain, suivis, remise de rapports, exclusivité) ?
- **Quels engagements souhaitez-vous fixer en termes de communication** (en plus de ce qui est imposé par la procédure) ?
- **Quelles seront les modalités de versement des fonds** (en une seule fois, réparties dans la durée, soumises à conditions) ?
- **Vers quelle structure** (propriétaire, gestionnaire, fondation) ?
- **De quelles informations avez-vous besoin en termes de fiscalité** (pour le propriétaire, l'partenaire financier) ?

Vous pouvez aussi envisager d'ouvrir votre projet au **financement participatif**, notamment si vous vous associez à une structure ayant l'habitude de la gestion de ce type de financements.

## 3. Communication

### 3.1. Par les gestionnaires forestiers

Les gestionnaires certifiés peuvent promouvoir leurs forêts FSC et leur projet Services écosystémiques **vérifiés**.

Pour remplir les exigences d'usages de la marque FSC, tout élément d'explication du bénéfice visé par le projet doit être conforme au DCSE. Quelques exemples :

- La restauration de la diversité des espèces a été vérifiée dans cette forêt certifiée FSC. L'abondance de *[espèce prioritaire]* a augmenté et la zone touchée par *[menaces]* a diminué *[période]* via l'introduction de *[activités]*.
- Le bénéfice vérifié contribue à l'Objectif de Développement Durable n°15 (Vie terrestre).
- Le maintien de la qualité de l'eau a été vérifié dans cette forêt certifiée FSC.

**⚠** Si un évènement hors de votre contrôle se déroule sur l'UG et impacte/détruit le bénéfice vérifié (par exemple une tempête, un incendie), **les droits à communiquer sur le projet sont suspendus**. Vous pouvez réviser le DCSE vers un bénéfice de restauration, et vous pourrez communiquer à nouveau **une fois ce nouvel DCSE vérifié** (consulter la [FAQ](#) pour plus de détails).

### 3.2. Par les partenaires financiers

Pour plus d'informations sur la communication, un [guide pour les partenaires financiers](#) sera prochainement disponible.

✉ Pour plus d'informations, veuillez contacter Magali Rossi, chargée de mission Forêt et développement régional : [m.rossi@fr.fsc.org](mailto:m.rossi@fr.fsc.org).